

ASSEMBLEE PLENIERE DU 3 NOVEMBRE 2010

**AVIS DES COMMISSIONS
DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL REGIONAL**

SUR

**LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011
DU CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION**

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

COMMISSION « POLITIQUE REGIONALE »

La commission « Politique régionale » prend acte des orientations budgétaires du Conseil régional pour l'exercice 2011 pour les secteurs des Affaires Générales et Financières, des Affaires Européennes, des Relations Internationales et de la Coopération Régionale.

Ces orientations sont faites en tenant compte, en particulier, de la poursuite de la mise en œuvre des grandes orientations de la mandature qui s'articulent autour :

- d'une nouvelle stratégie en matière de développement économique, afin de favoriser la création d'emploi ;
- de la mise en place d'une véritable égalité des chances pour tous les Réunionnais pour plus de justice sociale et plus de solidarité ;
- de l'accompagnement de tous les acteurs de la vie culturelle et sportive réunionnaise.

Au préalable, la commission rappelle que, sur la forme, le CESER avait demandé, que soit adoptée par la collectivité, dans un souci de cohérence, une présentation harmonisée pour l'ensemble des rapports sectoriels.

Sur ce point, elle constate que pour le secteur de la Culture, la déclinaison en axes stratégiques et actions en découlant, offre une certaine lisibilité. Pour les documents budgétaires chiffrés à venir, il conviendrait de la compléter par les moyens mis en œuvre ainsi que les indicateurs de mesure. De même, la commission souhaiterait disposer d'éléments de comparaison rétrospectifs et prospectifs, par secteur.

I. SECTEUR « AFFAIRES GENERALES ET FINANCIERES »

1. Budget et finances

La commission constate que la collectivité a procédé à l'actualisation des perspectives d'évolution du budget à moyen et long termes, dans le cadre de la programmation pluriannuelle, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Sachant qu'il est fait mention que « *le détail de cette programmation 2011-2020, ainsi que la stratégie de financement qui la sous-tend, feront l'objet d'un rapport spécifique qui sera présenté au Conseil régional* », la commission en demande communication.

Afin d'optimiser le financement des programmes régionaux, la commission propose qu'une réflexion soit menée afin d'explorer les possibilités offertes par le grand emprunt d'Etat pour les projets en faveur de l'innovation, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la politique de la ville, de l'économie numérique, des énergies renouvelables et des « transports du futur ».

Dans un contexte contraint, la commission souligne que la vocation première de la collectivité régionale est de « préparer l'avenir », et donc de réaliser des investissements à long terme. Elle considère en conséquence que ses priorités doivent être en accord avec ses champs de compétences propres.

De plus, la commission rappelle que les grands projets comme toutes les autres interventions, doivent contribuer à soutenir l'économie locale, donc l'emploi.

Concernant le plan d'actions en faveur des communes, la commission souligne avec intérêt que des moyens ont été mis en place sous la forme d'une « *Equipe projet Equipements Culturels et Sportifs de Proximité* ». Cette équipe devrait faciliter le montage des dossiers et donc, de l'avis de la commission, répondre au besoin important, en matière d'ingénierie, des collectivités destinataires.

Elle souhaite qu'une attention particulière soit apportée aux délais de versement des subventions et des mandatements pour tenir compte des éventuelles difficultés de trésorerie des bénéficiaires.

Face aux contraintes grandissantes, la commission plaide, à nouveau, pour la généralisation de l'évaluation des politiques et dispositifs publics. Elle a noté que le Conseil régional prévoyait un suivi et une évaluation annuelle de certaines de ses actions. Elle rappelle que les modalités d'évaluation (critères, indicateurs, ...) doivent être arrêtées rapidement, et souhaiterait être associée à leur définition¹. Au-delà de cette action ponctuelle, elle renouvelle sa demande de création d'une structure indépendante d'évaluation des politiques publiques.

2. Ressources humaines

Compte tenu, d'une part de l'augmentation des effectifs qui devrait se poursuivre avec le transfert des agents du parc de l'Équipement, et d'autre part de la réorganisation interne des services pour assurer la mise en œuvre des orientations, la G.P.E.E.C.² est primordiale. Elle doit prendre en compte l'ensemble des situations: transferts de personnels, élargissement des compétences, évolutions de carrière, spécificités des statuts, optimisation et mutualisation des moyens, ...

Pour cela, la collectivité doit adapter, de façon impérative et rapidement, ses outils de pilotage des ressources humaines. Les organigrammes hiérarchiques et fonctionnels, les fiches de poste ou encore le plan de formation, sont des préalables incontournables.

La commission prend acte des engagements de la collectivité en matière de formation et de dialogue social.

3. Patrimoine et immobilier

La commission souligne que depuis 2007, la collectivité a l'obligation légale d'enregistrer les dotations aux amortissements de ses biens mobiliers et immobiliers.

Pour 2011, le Conseil régional entend donner une nouvelle dimension à la gestion de son patrimoine : tenue des inventaires, valorisation immobilière, gestion active du patrimoine immobilier, gestion foncière, ... Cette démarche apparaît plus dynamique et performante, pour la commission.

¹ Contribution du C.E.S.R. : « *Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion - à partir de l'exemple des programmes européens* » - 4 mars 2010.

² Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences.

II. SECTEUR « AFFAIRES EUROPEENNES »

Le secteur des Affaires Européennes fait l'objet de deux orientations transversales prioritaires pour l'année 2011 : l'une concernant la gestion des programmes européens et l'autre, la future stratégie en faveur des RUP. Il s'agira ainsi pour la collectivité régionale de « *gérer le présent tout en préparant l'avenir* ».

La commission souligne que ces priorités sont particulièrement marquées par deux principes, qu'elle considère comme majeurs pour atteindre les objectifs affichés : la **cohérence** et la **bonne gouvernance**.

Pour la **gestion des programmes européens**, l'année prochaine verra la déclinaison de la programmation découlant de la révision à mi-parcours. De façon cohérente, celle-ci prendra en compte notamment la Stratégie Régionale d'Innovation.

Les travaux d'évaluation à mi-parcours, menés simultanément à l'exercice de révision, et actuellement en cours de finalisation, auraient éventuellement pu être abordés dans les orientations budgétaires. En effet, même si leurs résultats ne sont pas encore définitivement validés par le Comité Régional d'Evaluation³, ils auront certainement des effets sur 2011. Ce comité, dont le Conseil régional et le CESER sont membres, nouvellement créé, doit disposer des moyens organisationnels adéquats pour jouer pleinement le rôle qui lui est assigné. Pour ce faire, la commission a préconisé le développement et l'organisation de la concertation de façon régulière⁴.

Si la pratique des évaluations en matière européenne reste à parfaire en termes qualitatifs, elle peut servir d'exemple pour généraliser la procédure à l'ensemble des politiques et dispositifs publics⁵, dont ceux mis en œuvre par la collectivité régionale.

Pour la **future stratégie en faveur des RUP**, la commission a noté que les initiatives entreprises en 2010⁶ pour une pérennisation de la prise en compte de leurs réalités et de leurs évolutions dans les politiques de l'Union Européenne, s'intensifieront en vue notamment de la future communication de la Commission (dont les premières orientations seront connues en 2011).

La commission relève avec satisfaction que la recherche d'équilibre entre l'adaptation des politiques communautaires générales et la déclinaison d'instruments sectoriels spécifiques (comme le POSEIDOM) rejoint ses préconisations.

Elle constate également que des mesures sont envisagées spécifiquement pour la Recherche (au travers du P.C.R.D.⁷). La mutualisation des moyens par la création de l'« AGILE⁸ » de la Recherche, comme proposée dans la SRI, devrait favoriser le travail en réseaux et le développement des synergies⁹.

³ CRE.

⁴ Courrier du 21 juillet 2010.

⁵ Contribution « *Renforcer les capacités d'évaluations des politiques publiques à la Réunion - à partir de l'exemple des programmes européens* » - 4 mars 2010.

⁶ Mémoire sur l'ultra périphérie du 7 mai 2010, Forum sur l'ultra périphérie des 27 et 28 mai 2010, ...

⁷ Programme Communautaire de Recherche et Développement.

⁸ Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne.

⁹ Avis du C.E.S.R. sur le projet de budget primitif 2009 - 14 janvier 2009.

Enfin, la nouvelle méthode de travail, inspirée des principes de la bonne gouvernance européenne¹⁰, que la collectivité entend impulser, notamment par un partenariat renforcé avec les acteurs économiques et sociaux, est à saluer. Ainsi, les conférences régulières proposées à leur attention contribueront à l'objectif commun de défendre les intérêts de la Réunion.

Le CESER rappelle la nécessité d'avoir une antenne de la Réunion à Bruxelles. Une telle présence devient encore plus urgente devant les nouvelles orientations de la politique européenne vis-à-vis des RUP qui s'annoncent.

III. SECTEUR « RELATIONS INTERNATIONALES ET COOPERATION REGIONALE »

La collectivité régionale a inscrit l'insertion régionale au cœur de sa stratégie de développement. Cette orientation majeure se trouve être en **cohérence** avec celles tant de l'Europe que du gouvernement français qui font de l'insertion des RUP dans leur environnement régional, une priorité forte.

La commission souligne la volonté manifeste affichée par le Conseil régional de donner une nouvelle impulsion à sa politique de coopération régionale, en lui assignant une dimension davantage économique, conformément à ses champs de compétence.

Pour renforcer la coopération économique et commerciale, sur le plan bilatéral, la collectivité a identifié cinq pays ou provinces de pays cibles comme étant prioritaires : Chine, Inde, Australie, Maurice, Afrique du Sud.

La commission adhère à l'établissement de postes avancés (sous la forme d'antennes de la Région) qu'elle avait appuyé. Elle salue l'initiative d'en partager les moyens avec d'autres collectivités territoriales françaises. Elle pourrait inspirer d'autres expériences, notamment sur le plan local, à l'heure où la mutualisation des moyens des collectivités, dans un contexte de plus en plus contraint, est à envisager.

Elle souhaite que les démarches déjà entreprises pour faciliter la délivrance des visas et développer les dessertes aériennes se poursuivent et s'accroissent pour l'ensemble des destinations privilégiées.

Sur le plan de la coopération multilatérale, la commission relève, que la collectivité poursuit les négociations pour obtenir le statut de membre à part entière au sein des regroupements régionaux que sont le COMESA¹¹ et l'IOR-ARC¹², ce qu'elle soutient.

Le Conseil régional a défini un nouveau mode de **gouvernance** de la coopération régionale et des relations internationales pour atteindre ses objectifs.

Celui-ci repose sur :

- l'élaboration d'une stratégie concertée et partagée ;
- l'association du secteur privé à la politique de coopération ;
- l'optimisation des partenariats ;
- les représentations à l'étranger.

¹⁰ Livre de la gouvernance européenne de la Commission des Communautés européennes - 2001.

¹¹ Common Market for Eastern and Southern Africa.

¹² Indian Ocean Rim – Association for Regional Cooperation.

Ces dispositions correspondent, en très grande partie, aux propositions du CESER¹³ nécessitant le renforcement des moyens, la coordination des actions de coopération et des diverses sources de financement ainsi que la clarification du rôle des intervenants. La commission souhaite aussi l'association des partenaires sociaux à cette gouvernance.

La commission demande que le CESER soit partie prenante du groupe de travail mis en place par l'Etat et les collectivités locales, afin de définir la stratégie commune de coopération régionale. A ce sujet, elle rappelle que la mise en place d'une coordination structurée au niveau régional, par la désignation de la Région comme chef de file de la coopération décentralisée, répondrait au besoin de cohérence, de lisibilité, d'harmonisation des actions et de réactivité.

Enfin, la commission considère que l'ouverture de la Réunion sur l'extérieur, en général, et sur son environnement régional, en particulier, constitue un axe stratégique transversal. Aussi, conviendrait-il de disposer d'une approche analytique et synthétique, consolidée, du secteur de la coopération régionale, regroupant l'ensemble des interventions (par pays, projets et montants), comme cela se fait dans d'autres régions. Une évaluation permettrait d'apprécier l'impact global de la politique de coopération et de définir les axes à conforter ou à initier.

¹³ Note : « Pour une meilleure coopération régionale au départ de la Réunion dans la zone océan Indien » - 8 juillet 2005.

COMMISSION « DEVELOPPEMENT DURABLE »

La commission après analyse des orientations budgétaires du Conseil régional pour l'année 2011, tient à formuler un certain nombre de remarques concernant les interventions que la collectivité souhaite mener durant cet exercice.

I. SECTEUR « AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT »

La commission rappelle l'importance de disposer rapidement d'un nouveau SAR. Son adoption et sa validation constituent la première étape d'un processus qui doit aboutir à la mise en compatibilité des SCOT et des PLU, qu'elle ne souhaite pas voir s'éterniser. En effet, la Réunion se rapproche du million d'habitants et il convient que les collectivités disposent d'orientations claires d'aménagement et d'urbanisme afin que sa population puisse se loger, se déplacer, travailler, ... dans le respect des principes de développement durable.

En matière de soutien à la mise en place de politiques foncières et d'aménagement, elle note que la collectivité régionale fera appel à l'E.P.F.R. dans le cadre d'une stratégie régionale d'acquisition foncière à vocation économique. La commission demande d'une part, que les représentants du secteur économique soient étroitement associés à la définition de cette stratégie et, d'autre part que la même démarche soit engagée en ce qui concerne la constitution de réserves pour la construction de logements et équipements publics (l'AGORAH pouvant y apporter son expertise).

Elle note que l'un des objectifs poursuivis au travers du recentrage de l'action régionale sur les « villages créoles » est de limiter les déplacements automobiles par la création d'équipements structurants. La commission préconise que soient également développés et finement maillés les transports publics dans ces lieux. La limitation des déplacements passe aussi par le rapprochement domicile et lieu de travail. Ainsi, là où cela est possible, il est nécessaire de favoriser la création d'activités et d'emplois.

La commission note l'engagement du Conseil régional de prendre à sa charge le reste à financer des réseaux et des espaces publics dans les opérations d'aménagement complexes. Elle propose de prioriser ses interventions et de donner une importance réelle aux opérations prévues en ZAC afin d'inciter les collectivités à utiliser cet outil pour l'aménagement de leur territoire.

En ce qui concerne la mise en œuvre du programme de gestion des risques d'inondation, la commission rappelle sa préconisation de créer un syndicat mixte de gestion et d'endiguement des ravines. Elle estime que les PAPI¹⁴ et les travaux d'endiguement en cours sont de nature à dynamiser cette création. En effet, elle constate que les PAPI signés ou celui qui le sera en 2011, concernent d'importantes rivières. Pour la commission, le risque d'inondation existe aussi pour des rivières ou ravines de plus faible importance, pour lesquelles aucun programme n'est encore envisagé.

¹⁴ PAPI : Programmes d'Actions de Prévention des Inondations.

II. SECTEUR « ENVIRONNEMENT »

Quatre thématiques sont retenues par le Conseil régional dans le cadre de son intervention dans le domaine de l'environnement :

- L'élaboration du Schéma Régional Climat, Air, Energie,
- Les risques naturels,
- La politique des déchets et du Cadre de vie,
- La préservation de la Biodiversité et des milieux naturels.

La commission note la volonté de la collectivité régionale de prendre ou de faire prendre en compte, dans les politiques publiques, l'adaptation aux changements climatiques. Elle rappelle que la production de CO₂, à la Réunion, est principalement liée :

- aux déplacements,
- à la production d'électricité.

Il s'agit, dès lors, en toute logique, d'intervenir fortement dans ces secteurs afin d'en limiter la production.

Par ailleurs, la commission apprécie que l'approche donnée à l'adaptation aux changements climatiques continue d'intégrer la dimension coopération régionale. Il s'agit là d'un moyen pour le rapprochement entre les îles de la C.O.I.¹⁵ et de leur développement durable.

Concernant la gestion des déchets, la commission estime nécessaire, en termes de cohérence, que le rapprochement des différents plans (élaboration et mise en œuvre) se fasse. De même, la compétence en matière de déchets devrait être attribuée à une seule collectivité. Elle demande que les préconisations des différents plans de traitement des déchets soient prises en considération tant dans le SAR que dans les autres documents d'urbanisme locaux.

Concernant la biodiversité et les actions sur les milieux naturels, la commission tient à rappeler que la Réunion, selon son souhait, est aujourd'hui inscrite au classement du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cela exige de la part de l'ensemble des partenaires réunionnais, tant institutionnels que de terrain, un engagement à la hauteur de cette reconnaissance. Ainsi, cela demande que lors de catastrophes pouvant mettre en danger la richesse environnementale de notre île, toutes les actions et des moyens suffisants soient mis en œuvre **rapidement** afin de limiter leurs impacts sur le milieu naturel.

III. SECTEUR « DEVELOPPEMENT DURABLE ET AGENDA 21 »

La commission approuve la volonté du Conseil régional d'élaborer un cadre de référence des différentes actions engagées territorialement sur les thématiques des lois « Grenelle », en vue de leur évaluation (mise en œuvre de différents Agenda 21). Elle reconnaît là, une de ses préconisations et rappelle le risque d'une perte de crédibilité de la démarche au cas où les projets n'aboutiraient pas.

¹⁵ C.O.I. : Commission de l'Océan Indien.

IV. SECTEUR « ENERGIE »¹⁶

La commission souligne que la mise en place du « *Schéma Régional du Climat, de l’Air et de l’Energie* » (SRCAE) nécessitera un important travail de mise en cohérence des différentes politiques menées en matière de lutte contre les gaz à effets de serre et de pollution atmosphérique, de développement des énergies renouvelables, de maîtrise de l’énergie et d’adaptation aux changements climatiques. Elle demande que la consultation du public prévue soit particulièrement préparée : les Réunionnais doivent être informés suffisamment en amont afin que leur participation soit réelle et efficace.

La commission note la volonté de la collectivité régionale de faire de la Réunion la première île solaire d’excellence, avec la mise en place d’un dispositif de soutien vers les professionnels du photovoltaïque et d’aides aux particuliers. Cependant, elle invite le Conseil régional à faire preuve de vigilance et de réactivité sur ce dossier compte tenu des décisions récentes de l’Etat en matière de photovoltaïque.

La commission soutient la volonté du Conseil régional de développer le solaire photovoltaïque **avec stockage** dans le secteur résidentiel ou encore sur la Route des Tamarins. Cela doit favoriser entre autres l’autonomie des ménages en matière de consommation électrique et la diminution de l’appel de puissance sur le réseau.

Elle tient à rappeler son soutien à la mise en œuvre de STARTER¹⁷. Cependant, entre les producteurs et les consommateurs d’électricité il existe un réseau : il est crucial de veiller à sa qualité. Le SIDELEC doit, de ce fait, faire également partie des partenaires du Conseil régional.

Le risque de rupture du service public de l’électricité est lié tant à la qualité de la production qu’à celle de son acheminement vers le consommateur. La commission invite le Conseil régional à faire preuve de toute l’attention nécessaire concernant ce point.

Pour la commission, le développement de réseaux intelligents devant aboutir à une gestion efficace du système électrique (smart grid) passe notamment par l’installation de compteurs spécifiques. Cependant, le recours à ce type d’équipement doit prendre en compte la faible capacité financière des ménages réunionnais.

La commission adhère aux actions entreprises pour limiter le recours à la climatisation (mise en œuvre concrète de la nouvelle réglementation thermique dans les constructions, amélioration du confort thermique des constructions existantes, ...). Elle propose, au-delà du soutien en réhabilitation dans les programmes de logements collectifs, que d’autres actions soient engagées à destination du grand public en intervenant par exemple sur l’octroi de mer, ... (voir proposition du CESER dans le cadre des Etats Généraux de l’Outre-Mer¹⁸).

Tant en ce qui concerne le solaire thermique que photovoltaïque, la commission demande à être informée des modalités de mise en œuvre des dispositifs de soutien.

¹⁶ Rapport du CESER – « *L’électricité : un enjeu de développement pour la Réunion* » - 18 octobre 2010.

¹⁷ STARTER : STRatégie pour l’Autonomie, la Relance et la Transition de l’Economie de la Réunion.

¹⁸ « *Contribution aux Etats Généraux de l’Outre-Mer* » - 3 juillet 2009 (fiche n°3 - axe C).

En matière de biomasse, et plus particulièrement celle produite à partir de la bagasse qui s'appuiera sur des variétés plus riches en fibres, la commission rappelle que les partenaires professionnels seront vigilants sur le mode de calcul des rémunérations des agriculteurs, basé actuellement uniquement sur la richesse en sucre de la canne.

V. SECTEUR « DEPLACEMENT »

Dans le cadre du plan de relance, la commission prend acte des différents travaux à mener et des différentes études à lancer préfigurant les travaux à réaliser à moyen terme.

Elle demande à être rapidement destinataire du programme déclinant la mise en œuvre du Trans Eco Express sur l'ensemble du territoire (infrastructures, matériaux roulants, ...) et dans une plus large mesure à être saisie pour avis sur l'orientation à long terme du Conseil régional en matière de T.C.S.P.

En termes de nouvelle gouvernance, la commission rappelle son souhait que soit confiée à une seule collectivité la compétence en matière de routes nationales et départementales. Cela permettrait une mutualisation des moyens humains, techniques et financiers et une meilleure cohérence dans les phases de programmation et de mise en chantier effective. Elle invite donc le Conseil régional à œuvrer dans ce sens. L'élaboration du futur schéma régional des infrastructures et des transports est l'occasion de cette mise en cohérence.

La réalisation de la nouvelle liaison Saint-Denis/Ouest représente un enjeu majeur pour le développement de la Réunion. La commission note la volonté de la collectivité régionale de travailler en temps masqué afin d'engager les premiers travaux dès 2013. Elle demande au Conseil régional à prendre toutes les dispositions nécessaires afin que rien ne vienne retarder la mise en œuvre de ce chantier. Par ailleurs, la commission souhaite que les éléments d'information lui soient présentés en ce qui concerne l'ensemble du projet (modalités de financement, coût d'entretien de l'infrastructure, ...). Elle appelle la collectivité régionale à la plus grande vigilance afin que le syndrome hollandais ou les recours à l'encontre des marchés passés n'entraînent, ni retard dans le planning des travaux, ni augmentation substantielle du coût du projet.

COMMISSION « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE »

Au préalable, la commission rappelle que le Conseil régional est le « chef de file » en matière de développement économique et qu'il est donc urgent que cette nouvelle mandature décline rapidement son programme pluriannuel de développement économique afin d'avoir un cadre lisible et transparent pour tous.

Par ailleurs, elle considère qu'il aurait été opportun de détailler davantage certaines des mesures figurant dans le document qui lui a été présenté.

I. SECTEUR « ECONOMIE GENERALE »

1. La Réunion, Terre d'entreprises

a. Une Réunion compétitive à l'intérieur et à l'extérieur

La commission réitère le souhait du monde économique d'être associé à toutes les réflexions concernant les évolutions du dispositif d'octroi de mer.

L'accueil des entreprises en phase d'implantation ou de développement à l'extérieur, pris de façon professionnelle, nécessite une organisation qui peut impliquer des antennes au-delà de la simple mise en place des VIE¹⁹.

b. La Réunion, Terre d'accueil des entreprises

De nombreux projets d'implantation ou d'extension d'entreprises n'ont pas pu se concrétiser faute de foncier aménagé ou d'immobilier adaptés disponibles. Dans le cadre des Etats généraux de l'Outre-mer²⁰, le CESER a rappelé l'urgence de mettre en place une vraie politique foncière par les collectivités. Aussi, c'est avec satisfaction que la commission note la volonté de la collectivité régionale de mener une politique d'acquisition foncière à destination économique et touristique, avec l'appui de l'EPFR. Toutefois, elle indique qu'elle continuera de suivre avec une attention particulière ce dossier et rappelle que l'objectif est d'avoir toujours 50 ha de ZA disponibles, susceptibles d'être occupés immédiatement, répartis dans chaque micro-région.

c. De grands équipements structurants et attractifs (port et aéroports)

Dans le cadre des évolutions réglementaires actuelles, la commission appelle à la plus grande attention concernant la gouvernance mise en place pour ces éléments vitaux de l'économie de la Réunion.

¹⁹ Volontariat International à l'Etranger

²⁰ « Contribution aux Etats Généraux de l'Outre-Mer » - 3 juillet 2009.

2. Des aides directes aux entreprises, ciblées, incitatives et déterminantes

La commission insiste, comme elle l'a fait dans ses précédents avis, sur la nécessité pour les Chambres consulaires de mettre en place rapidement un guichet unique et/ou mutualisé pour une information globale (aides de l'Etat, de l'Europe, du Conseil régional, du Conseil général, les dispositifs financiers, les formations, ...).

Il permettrait à toutes les entreprises, et plus particulièrement les petites, de disposer des mêmes informations sur les aides auxquelles elles peuvent prétendre. La commission souhaite que le Conseil régional joue un rôle actif dans la création de ce centre de ressources.

S'agissant du Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR), la commission suggère qu'une concertation générale ait lieu entre le Conseil régional, les acteurs économiques et le monde bancaire afin de vérifier que tous les besoins soient bien couverts, notamment en ce qui concerne les initiatives du champ de l'innovation.

3. Un nouveau partenariat entre la Région et les structures d'accompagnement des entreprises

La commission adhère à la mise en place de conventions d'objectifs avec les Chambres consulaires car les interventions sont plus efficaces si elles sont élaborées sur un mode contractuel et partenarial. Elle rappelle que le cœur de métier des Chambres est le soutien et l'accompagnement des entreprises, et qu'une entreprise accompagnée est plus pérenne qu'une entreprise qui ne l'est pas.

En ce qui concerne les autres organismes financés par la collectivité régionale (AD, SR21, technopole, CRITT, ...), la commission souhaite que le CESER soit destinataire de leur bilan d'activités annuel.

Dans le domaine de la restauration scolaire, il faudrait faciliter l'accès aux marchés publics pour les petites entreprises. Pour ce faire, et à titre d'exemple, la commission suggère un fractionnement des marchés afin de faire correspondre leur durée à celle de la production locale (exemples : letchis, mangues, ...).

4. Le développement des secteurs d'activités stratégiques et des pôles de compétences

a. Une mise en tourisme de notre territoire

La commission souligne l'intérêt d'actualiser le Schéma de développement et d'aménagement touristique de la Réunion qui doit servir réellement de feuille de route au Conseil régional, avec la mise en place de fiches d'actions opérationnelles. La volonté d'associer l'ensemble des partenaires et des professionnels du secteur est une vraie nécessité.

La commission rappelle que la maîtrise régionale du foncier est essentielle et doit permettre d'éviter un changement d'affectation sur le long terme de terrains stratégiques à vocation touristique. La technique des baux à construction est à cet égard particulièrement recommandée.

Le déplafonnement des aides aux investissements touristiques est salué d'autant que paradoxalement, le tourisme était jusqu'à maintenant moins bien traité que d'autres secteurs d'activités.

b. Le développement des secteurs « pêche-aquaculture » réunionnais au sein du bassin maritime du Sud Ouest de l'océan Indien

La réalisation d'une interprofession unitaire et efficace (mer, terre, transformation) reste la priorité absolue de ces secteurs.

II. SECTEUR « TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION ET DE L'AUDIOVISUEL »

La commission note, dans le cadre de la réorganisation des services du Conseil régional, que les volets « économie numérique » et « développement de la filière TIC » seront intégrés au secteur « Economie générale » avec les autres domaines d'activités stratégiques. D'autres réorganisations sont peut-être utiles pour une meilleure compréhension des documents budgétaires.

Elle attend, avec impatience, de voir comment seront prises en compte ses préconisations²¹ dans la monographie sur la filière TIC en cours de réalisation par le Conseil régional.

La commission relève que certaines propositions formulées par le CESER telles que le réseau Wifi solidaire, la création d'un bio data center sont reprises dans ces orientations budgétaires.

²¹ Note : « Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) : Un enjeu majeur » - 15 septembre 2010.

COMMISSION « DEVELOPPEMENT HUMAIN »

I. SECTEUR « EDUCATION ET MOBILITE »

1. Remarque générale

La commission prend bonne note de la stratégie affichée par le Conseil régional pour ce secteur qui place « l'éducation et la mobilité au cœur de sa stratégie d'accompagnement de la jeunesse réunionnaise vers l'excellence de leur parcours de formation et vers une insertion professionnelle durable à La Réunion ou ailleurs.

Des initiatives ont déjà été prises pour renforcer l'égalité des chances des lycéens et des étudiants : bourse de la réussite, plan ordinateurs portables.

L'année 2011 verra la poursuite de la mise en place de nouvelles mesures d'accompagnement : allocation pour la première année de master, prêt à taux zéro, amélioration des conditions d'hébergement des stagiaires lycéens, recherche de nouveaux partenariats pour élargir les possibilités d'insertion professionnelle en mobilité, précédée ou non d'une étape de formation professionnelle.

La collectivité accompagnera les réformes du lycée et poursuivra ses efforts afin d'offrir à la communauté éducative des conditions de travail et de vie, favorables à la réussite de tous. A cet effet, la collectivité renforcera ses interventions en faveur des internats pour l'amélioration des conditions d'accueil et d'hébergement.

S'agissant de la mobilité, une nouvelle approche par pays d'accueil sera mise en place en 2011 avec recherche de partenariats pour sécuriser l'accueil et encadrer les Réunionnais... ».

2. Remarques particulières

a. L'enseignement secondaire du second cycle

- **CPRDF (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations)**

La commission constate que le Conseil régional affiche une nouvelle gouvernance dans le domaine de l'Education et de la Formation (Cf. infra-Remarques sur la Formation professionnelle), mais elle ne voit pas concrètement les correctifs apportés à ce titre dans la suite du rapport de présentation.

Elle note que l'Assemblée régionale a amorcé la mise en place d'un atlas des formations professionnelles par niveau, typologie et bassin, afin d'avoir un état des lieux précis et actualisé des formations pour le CPRDF de 2011. Ceci ne doit cependant pas occulter l'évaluation proprement dite des 4 années de mise en œuvre de l'actuel PRDF.

- **Construction et réhabilitation** des établissements publics d'enseignement secondaire

En ce qui concerne le programme de construction des nouveaux lycées, le rapport est elliptique. Si la commission, au vu des données fournies, peut s'interroger sur l'adéquation entre la démographie scolaire et la capacité d'accueil ainsi que sur l'offre de formation initiale, elle rappelle sa demande de lycées ayant une capacité d'accueil inférieure à 1 000 élèves.

S'agissant de la réhabilitation, elle constate que sur les 7 établissements faisant partie du programme de réhabilitation, seuls 3 d'entre eux feront l'objet de travaux en 2011 pour une livraison prévue fin 2011/2012.

Par ailleurs, la commission avait précédemment attiré l'attention de la Collectivité régionale sur l'état désastreux des bâtiments de certaines MFR (Maison Familiale et Rurale). Elle prend bonne note de l'étude de sa possibilité d'intervention en la matière pour 2011.

- **Restauration scolaire** : la commission se félicite de l'approche globale du Conseil régional : harmonisation du schéma de restauration, démarche qualité, anticipation des besoins en renouvellement des matériels et équipements. Optimisation des ressources, hygiène, qualité ont toujours été des axes souhaités par le CESER²² qui note également la bonne gestion budgétaire que cette logique induit.

- S'agissant de **l'accès aux manuels scolaires** et aux équipements pédagogiques pour les lycéens de sections professionnelles et les apprentis, la commission propose d'étudier la réévaluation de l'aide accordée par la Collectivité régionale depuis 2004, voire la possibilité de gratuité totale.

Cette intervention, couplée avec le Plan Ordinateur Portable initié en 2010 et prévu sur 3 ans, contribue à l'égalité des chances des jeunes réunionnais.

- Lutte contre le **décrochage scolaire**

Qu'environ 2 000 collégiens, lycéens et apprentis « décrochent » du système scolaire sans qualification interpelle bien évidemment la commission. Ce phénomène inquiétant fait partie intégrante de la problématique de lutte contre l'illettrisme à laquelle la commission s'est attachée²³. Bien qu'à son sens, le décrochage doit être traité de manière globale dans le cadre du dispositif de prévention et de lutte contre l'illettrisme mis en place, la commission note avec intérêt l'approche initiée par le Conseil régional en partenariat avec l'Education nationale. Il conviendra de suivre sa mise en application de manière à apprécier son efficacité.

Elle retient en particulier la cohérence qui se dégage des 3 axes retenus pour cette action et note qu'ils s'appuient sur un bilan/ évaluation du premier appel à projets lancés en 2008 (optimisation et mutualisation des moyens, articulation avec le futur Contrat de Plan Régional de Développement des Formations, partenariat, ...).

²² « La désertion de la restauration scolaire » - août 1993, « L'impact économique de la restauration scolaire » - décembre 1995.

²³ Rapport : « Pour une Ile lettrée » - 15 septembre 2010.

L'initiative visant à la création d'une Ecole de la Deuxième Chance « E2C » à la Réunion, outil supplémentaire et complémentaire de ceux existants pour permettre l'insertion des jeunes en rupture et en échec, a également retenu son attention. Elle souligne cependant que le plus gros effort est à faire sur la prévention.

b. L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

La commission souligne que les interventions dans ces domaines se poursuivront en 2011 de manière volontariste.

Les aides directes aux étudiants seront améliorées par la mise en place d'une bourse de la réussite. Celle-ci comprend différentes allocations (d'inscription, d'équipement, d'installation) pour les primo-étudiants et rétablit l'équilibre avec ceux qui décident de partir suivre leurs études en mobilité.

Elle relève les prévisions suivantes qui demanderont un suivi et une évaluation en 2011 : mise en place d'une allocation de première année de Master (500 €), mise en chantier de la résidence internationale de chercheurs au Tampon, l'appel à propositions de recherche dans le cadre du projet Net-Biome.

La commission s'étonne de l'absence des orientations en ce qui concerne l'innovation, ce d'autant plus que le Conseil régional a impulsé, avec d'autres, l'élaboration d'une Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI).

c. La Mobilité

La volonté de la Collectivité régionale de renforcer ses efforts en matière de mobilité éducative et celle d'améliorer ses réponses aux attentes des différents publics (lycéens, étudiants, demandeurs d'emploi) méritent attention. La commission note en particulier :

- la recherche de solution pour l'hébergement des stagiaires lycéens qui sera examinée dans le cadre de la convention liant la Région et LADOM,
- la poursuite des partenariats effectifs avec le réseau des IUT de France (115), avec le QUEBEC, l'Inde et la Chine dans le cadre de la politique de mobilité-formation qu'elle met en œuvre.

Elle relève également la nécessité de concrétiser les intentions telles que :

- renforcer les outils de suivi des cohortes afin de disposer d'indicateurs de performance des dispositifs,
- instaurer une réelle coordination de chaque partenaire pour l'accompagnement des projets individuels,
- redynamiser le comité de pilotage de la mobilité afin de répondre aux besoins de coordination.

d. Continuité territoriale

La commission note que cette intervention qui relève désormais de la DIREM a connu un franc succès en 2010. Elle s'interroge toutefois sur l'effet de cette mesure à l'égard des familles pour lesquelles le coût du voyage avion, même minime, est un frein aux déplacements.

Conformément aux recommandations du CESER²⁴, elle prend acte que l'évaluation de ce dispositif sera faite en 2011 et que des améliorations y seront éventuellement apportées.

II. SECTEUR « FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE »

1. Remarque générale

La commission constate que les orientations budgétaires présentées pour ce secteur qui constitue une compétence clé du Conseil régional, s'ouvrent sur la question de la gouvernance.

Comme l'avait souligné le CESER²⁵, cette question est essentielle à la réussite des politiques de formation tant sur le court terme que sur le long terme.

Si elle acte la volonté « *d'établir une nouvelle gouvernance qui trouve écho dans le contexte institutionnel rénové par la loi du 24 novembre 2009 qui inclut l'Etat, le Rectorat et les partenaires sociaux* », elle renouvelle la remarque faite supra (cf. CPRDF p. 14).

2. Remarques particulières

a. L'apprentissage

Ainsi que le préconisait notamment le CESER dans sa note sur l'Apprentissage de 2008²⁶, la commission relève que « *le développement de ce mode de formation est une priorité de la Région* » et « *qu'il conviendrait de rénover le dispositif de primes versées aux entreprises employeuses inchangées depuis le transfert de l'Etat de sa gestion par la loi du 13 août 2004* ».

Elle prend bonne note de la priorité donnée au titre de 2011 à l'élargissement de l'offre tant en volume qu'en niveau de qualification.

Elle rappelle cependant comme souligné dans son rapport, d'une part, les limites de terrain de stages eu égard au tissu des entreprises, et d'autre part l'utilité de disposer d'outils de suivi plus précis et plus pertinents des stagiaires.

b. Le renforcement des compétences en langues étrangères

La commission relève cette action nouvelle qui va dans le sens souhaité d'un épanouissement des jeunes et d'une augmentation de l'employabilité des demandeurs d'emploi positionnés sur des métiers en lien avec une activité commerciale ou touristique. La mise en place d'un chèque « langues » est une initiative intéressante dont il conviendra d'assurer le suivi et d'en mesurer l'impact.

²⁴ Rapport : « *Renforcer les capacités d'évaluation des politiques publiques à la Réunion, à partir de l'exemple des programmes européens* » - mars 2010.

²⁵ « *Contribution aux Etats Généraux de l'Outre-Mer* » - 3 juillet 2009 ; « *Première contribution du C.E.S.R. : Réorganisation territoriale de la Réunion* » - 27 février 2009.

²⁶ « *L'apprentissage : une voie de formation contribuant au développement humain* » - septembre 2008.

c. La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Ainsi que l'avait souligné le CESER dans sa note sur la VAE²⁷, ce dispositif, dans le contexte réunionnais, représente un enjeu de taille et une réelle opportunité. La commission relève avec satisfaction qu'une complémentarité d'intervention avec Pôle Emploi sera recherchée pour la prise en charge de l'accompagnement des demandeurs d'emploi engagés dans une démarche VAE par le financement d'un chèque VAE.

d. L'orientation

Comme le souligne le Conseil régional, la question de l'orientation est primordiale. Il envisage d'ailleurs que le futur Contrat de Plan Régional de Développement des Formations (CPRDF) s'accompagne d'un Plan Régional d'Accueil, d'Information et d'Orientation.

La commission a bien noté qu'une plate-forme régionale d'orientation professionnelle serait mise en place et permettrait la coordination des missions des partenaires (acteurs de l'accueil et de l'orientation, représentants d'organismes de formation, AFDAR et CARIF-OREF). Elle attend l'organisation concrète de ce réseau qui représente, à ses yeux, un véritable enjeu.

e. La refonte des programmes des actions préparatoires à la qualification

La commission relève la démarche envisagée par le Conseil régional de mener des expérimentations afin d'améliorer la faisabilité d'un parcours de formation qualifiante et de lever les freins constatés lors des enquêtes menées sur le devenir des stagiaires après 6 mois de ces actions préparatoires.

Elle souhaite que soit étendu, voire généralisé, ce type d'initiatives et de démarches.

f. Les formations sanitaires et sociales

Dans ces domaines dont les besoins en formation et en emploi sont nombreux et en forte croissance, la commission souhaiterait que les réflexions menées dans le cadre des travaux de mise en œuvre et de suivi du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS), soient accélérées.

III. SECTEUR « EGALITE DES CHANCES »

Secteur nouveau qui apparaît pour la première fois dans les orientations budgétaires du Conseil régional, l'égalité des chances regroupe les actions de la Collectivité en faveur de l'accompagnement de la personne, la lutte contre l'illettrisme, la santé, le service civique et l'économie solidaire à travers le dispositif emplois verts.

La commission s'interroge sur ce découpage et rappelle que pour la plupart des actions relevant de ce secteur, ses remarques ont été faites au titre de la politique de l'Education et de la Formation.

²⁷ « La Validation des Acquis de l'Expérience : un enjeu de taille et une réelle opportunité » - décembre 2006.

S'agissant toutefois de la lutte contre l'illettrisme, la commission propose de se référer au rapport adopté par le CESER le 15 septembre 2010 « Pour une île *lettrée* » qui traite de cette problématique. Les Etats généraux de l'Illettrisme qui auront lieu en novembre 2010, elle l'espère, aboutiront à plus de clarté et à des avancées dans ce domaine.

Dans le droit fil des recommandations du CESER²⁸ concernant le champ de l'économie solidaire, la commission note l'objectif de consolidation du dispositif « emplois verts » par le Conseil régional. Elle souligne, en particulier, « *la véritable politique de formation qui est proposée et dont les modalités permettent de prendre en charge les cotisations de formation aux OPCA au-delà du taux minimal et réglementaire, à hauteur de 1,82 %.* »

²⁸ « Pour un dispositif répondant aux besoins de l'emploi à la Réunion » - septembre 2002 ; « Le dispositif « emploi-jeune » : d'une opportunité à un enjeu stratégique » - novembre 1999.

COMMISSION « EPANOUISSEMENT HUMAIN »

D'une manière générale, la commission constate que le Conseil régional renforce son action à travers une démarche nouvelle fondée sur une plus grande structuration par la mutualisation ainsi que sur la recherche et la redéfinition de partenariats.

Ce renforcement se traduit également dans la réorganisation de ses services avec :

- la création du service Patrimoine culturel au sein de la Direction des Affaires Culturelles et Sportives,
- la mise en place d'une Equipe projet Equipements Culturels et Sportifs de Proximité auprès de la Direction générale des services.

Elle souhaite à l'avenir rencontrer les responsables de ces services, notamment à l'occasion des prochains examens des documents budgétaires du Conseil régional.

Les orientations stratégiques de la collectivité régionale en matière de politique culturelle s'articulent autour de trois nouveaux axes « *au service du Réunionnais* » :

- au service de la mémoire par la création d'un Pôle Régional Muséographique ;
- au service des plus jeunes par la création d'un Pôle Régional d'Education Artistique ;
- au service des artistes par la création d'un Pôle Régional des Arts et de la Culture.

I. SECTEUR « CULTURE »

La commission note avec satisfaction la volonté de la collectivité « *d'irriguer le territoire dans un souci d'aménagement équilibré pour répondre aux attentes de la population en matière d'offre culturelle* » par le biais du plan de relance. Par ailleurs, elle note également que le Conseil régional veut s'appuyer sur une « *démocratie participative* » par le biais de forums de la culture, d'un blog culturel et de la création d'un laboratoire culturel permettant de développer les domaines de la recherche, de l'innovation et de l'expérimentation artistique. Elle sera donc particulièrement attentive à la mise en œuvre des actions nouvellement envisagées.

De plus, la commission tient à mettre en exergue les différentes actions qui favoriseront une meilleure connaissance de la Réunion dans son environnement régional, que ce soit dans le domaine de la coopération régionale que celui du patrimoine. En matière de coopération régionale, la commission salue l'initiative du Conseil régional de développer « *un vaste plan d'action à la coopération régionale* ». Ce plan reposera sur les principes de croisement des esthétiques artistiques, « *pour promouvoir les liens entre nos peuples respectifs* », de réciprocité et de mise en œuvre commune. En matière de patrimoine, l'axe III de la nouvelle politique est « *le lien patrimonial de l'Océan indien* » afin « *d'initier, d'accompagner et de renforcer des actions de valorisation du patrimoine commun à l'Océan indien* ». Ces principes rejoignent les préconisations en matière d'intraculturalité pour un mieux vivre ensemble, formulées dans le cadre de l'étude « *les Mahorais à la Réunion, de l'accueil à l'écueil : changer de regard* » (octobre 2010).

Enfin, à l'instar de ce qui est prévu pour la politique Régionale du Patrimoine Culturel, la commission réitère son souhait d'une évaluation globale, qui concerne toute la politique culturelle²⁹.

1. Axe I : « au service de la mémoire »

A travers la création d'un Pôle Régional Muséographique, la commission se réjouit de voir reprise une préconisation qu'elle n'a eue de cesse de répéter : la mise en place d'un pass-musée qui mutualise l'accessibilité aux structures muséales régionales (Stella Matutina, Maison du Volcan, Musée des Arts Décoratifs de l'Océan Indien et Kélonia).

Elle note que les travaux de réhabilitation concernant Stella Matutina et la Maison du Volcan sont lancés immédiatement pour une livraison en 2011.

2. Axe II : « au service des plus jeunes »

Le Conseil régional manifeste sa volonté de relever le défi « *d'une proposition forte d'accès à l'éducation artistique vers tous les publics* » selon le principe d'un droit à l'éducation. Cet enjeu de démocratisation et d'éducation rejoint la préconisation du CESER faite dans le cadre des Etats généraux de l'Outre-mer de « *développer une véritable politique d'éveil à la culture dès le plus jeune âge* »³⁰. Par ailleurs, la commission se félicite que le nouveau Pôle Régional de l'Education et des Enseignements Artistiques se donne pour mission l'élaboration d'un schéma régional de développement des enseignements artistiques. Ce schéma serait de nature à favoriser une meilleure répartition et une structuration de l'offre culturelle comme l'a déjà fait remarquer le CESER³¹.

En outre, la redéfinition envisagée du partenariat avec l'Education nationale doit être de nature à accentuer la sensibilisation et l'accessibilité plus grandes des publics scolaires. L'extension de l'ancien dispositif « *lycéens au cinéma* » à d'autres domaines (spectacles vivants, littérature, arts visuels, ...) y concourent également.

La commission propose que la collectivité réfléchisse aussi à la situation des seniors et de leur plus grande implication dans des activités culturelles, en partenariat avec les structures et organismes y afférents.

3. Axe III : « au service des artistes »

La structuration des filières artistiques par le biais notamment de la professionnalisation de leurs membres semble toujours être de mise. La création d'un Pôle Régional des Arts et de la Culture, qui se veut être une « *véritable maison des artistes* » permettra de rassembler les structures existantes ou à créer (Pôle Régional des Musiques Actuelles, Pôle Régional des Arts Visuels et Contemporains, Pôle Régional des Littératures et de la Diversité Linguistique, ...) et de mutualiser leur gestion pour, in fine, faciliter la démarche des artistes dans leurs projets.

²⁹ Avis sur les orientations budgétaires 2009 du Conseil régional.

³⁰ « *Contribution aux Etats Généraux de l'Outre-Mer* » - 3 juillet 2009 (fiche n°8 – axe C).

³¹ « *Contribution aux Etats Généraux de l'Outre-Mer* » - 3 juillet 2009 (fiche n°8 – axe E).

De plus, la commission souligne le souhait de la collectivité régionale de dynamiser le développement économique du secteur de la culture, à travers son Pôle Régional de la Formation Culturelle, comme l'atteste l'exemple du renforcement de l'accompagnement aux métiers périphériques (manageurs, tourneurs, administrateurs, ...). Cette dynamisation se concrétise aussi par la création d'un Pôle Régional à l'Export et par la réflexion sur un cadre d'intervention consacré aux entreprises culturelles.

Elle propose toutefois que cette réflexion tienne également compte du rôle de l'économie sociale, notamment par un soutien à des formules telles que les coopératives de type S.C.I.C.³², S.C.O.P.³³ ou S.C.A.E.³⁴ permettant d'instaurer un partenariat économique et pérenne entre la collectivité et les acteurs culturels, tout en préservant la dimension sociale de leur création.

En ce qui concerne le spectacle vivant, le Pôle Régional du Spectacle Vivant permet au Conseil régional de poursuivre les dispositifs menés précédemment, dans les domaines de la musique, de la danse, et du théâtre. La commission souhaite que ces différents dispositifs fassent l'objet d'une évaluation.

II. SECTEUR « PATRIMOINE CULTUREL »

En matière de patrimoine culturel, la commission constate avec satisfaction que la collectivité s'engage à mettre en place une véritable politique régionale du patrimoine culturel, basée sur quatre axes :

- la Réhabilitation du Patrimoine,
- l'Education Patrimoniale,
- le lien Patrimonial de l'Océan indien,
- le service de l'Inventaire.

D'une manière générale, la commission insiste sur l'importance de la formation pour professionnaliser le secteur. La constitution d'un réseau de médiateurs du patrimoine va dans ce sens. Par ailleurs, elle met l'accent sur la nécessité que les études et travaux sur le patrimoine fasse l'objet d'une large communication et d'information afin qu'ils soient valorisés et appropriés par tous.

Enfin, la commission salue la mise en place d'une évaluation de cette politique publique, dont les résultats seront communiqués annuellement.

III. SECTEUR « SPORT »

Si les orientations stratégiques en matière de sport restent inchangées, quelques éléments d'inflexion apparaissent. Le Conseil régional s'appuie sur le partenariat instauré avec les organismes sportifs régionaux (ligues et comités).

³² Société Coopérative d'Intérêt Collectif.

³³ Société Coopérative de Production.

³⁴ Sociétés Coopératives d'Activité et d'Emplois.

La commission rappelle ses préconisations, en particulier en ce qui concerne la nécessité d'évaluer la politique sportive dans son ensemble. Dans un souci de cohérence et de mutualisation, elle préconise qu'une réflexion soit engagée sur la création d'un office du sport réunionnais, qui fédérerait tous les acteurs du sport (les offices municipaux du sport, les fédérations et comités, l'ORESSSE³⁵ entre autres). Cet office pourrait être un outil d'information, d'observation, de coordination et d'évaluation de la politique sportive à la Réunion.

Elle réitère également sa préconisation concernant la mise en place d'un dispositif d'accompagnement et de valorisation des athlètes de haut niveau³⁶. D'une manière générale, la commission soutient les actions de formation qui doivent être maintenues, voire renforcées, tant pour les cadres sportifs et socio-éducatifs que pour les sportifs eux-mêmes.

La commission souligne l'importance accordée à la mobilité sportive, allant dans le sens des préconisations du CESER en la matière. Elle note que le dispositif en faveur des études sportives de haut niveau est soumis à un régime de condition de ressources.

Enfin, en matière d'équipements sportifs, la collectivité maintient son action dans le cadre de la construction de lycées et de la réhabilitation ou mise aux normes des lycées existants. Pour ce qui concerne les équipements communaux d'intérêt régional, la commission constate l'existence d'un schéma régional d'aménagement et de développement sportif, dont elle souhaiterait être destinataire. Elle salue l'effort conséquent accordé pour la construction et la réhabilitation des équipements sportifs des communes puisque c'est une enveloppe globale de 300 millions d'euros qui sera consacrée aux secteurs sport – écoles primaires et culture sur les trois prochaines années.

Enfin, la commission propose que l'idée d'un lycée sportif à la Réunion, assurant la formation de jeunes sportifs de haut niveau au niveau de la zone océan Indien fasse l'objet d'une véritable réflexion quant à sa faisabilité.

³⁵ Office réunionnais des échanges sportifs et socio-éducatifs.

³⁶ Avis sur le budget primitif de la Région Réunion pour 2006.